



Les métiers de la beauté

© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS

■ DOSSIER RÉALISÉ
par Katia Delaval,
avec Grégory Brasseur
et Céline Ravallec

14 Il est inutile de souffrir pour être beau

17 Tatouer peut se réaliser
sans perdre la santé

18 Ventilier dans les règles
du nail art

20 Capter à la source pour attaquer
le mal à la racine

23 Entre coiffure et nature

24 La prévention se fait un lifting

COIFFEUR, ESTHÉTICIENNE, MANUCURE, TATOUEUR... la beauté est un secteur qui regroupe une grande variété de métiers. En termes de risques liés au travail, ces professions font face à des problématiques communes : les troubles musculosquelettiques (TMS) en premier lieu, mais aussi l'utilisation de produits chimiques. Pour ces professionnels qui exercent le plus souvent dans des petites entreprises, l'accès à l'information concernant ces risques se révèle être un enjeu majeur.

Il est inutile de souffrir pour être beau

La coiffure, en France, c'est 97 000 salariés pour 45 000 entreprises¹. Les soins de beauté (soins du visage, des mains et des pieds, de l'embellissement des ongles, soins corporels...) regroupent près de 52 000 salariés pour 60 000 entreprises dont 10 000 autoentrepreneurs². Le tatouage emploie de 4 000 à 5 000 personnes³. Leur point commun : un indice de fréquence des accidents de travail moins élevé que la moyenne nationale. En revanche, en termes de maladies professionnelles, le taux de reconnaissance, majoritairement des troubles musculosquelettiques (TMS), est aussi important que dans les autres secteurs - voire davantage, dans le cas des coiffeurs. En 2016, ce taux était de 6,39‰ chez ces derniers.

L'ensemble de ces métiers, aux activités très variées, constitue la majeure partie du secteur de la beauté. Couper ou teindre

des cheveux, tailler une barbe, épiler, maquiller, pratiquer la manucure ou le stylisme ongulaire, dessiner un tatouage ou faire un piercing... Les entreprises du secteur restent majoritairement spécialisées et de petite taille, avec pas ou peu de salariés. Souvent, la prévention des risques professionnels est un sujet bien éloigné des préoccupations principales des acteurs de ces métiers.

Face à ces constats, l'Assurance maladie-risques professionnels et les organisations professionnelles de ces secteurs ne sont pas restées inactives. « Depuis 2013, la Cnam a apporté dix millions d'euros de financement de matériel pour les coiffeurs afin de limiter l'apparition de TMS », souligne Bernard Stalter, président de l'Union nationale des entreprises de coiffure (Unec). Plus de 1 400 salons ont ainsi bénéficié de subventions, dans le cadre d'aides financières simplifiées, pour des fauteuils réglables en hauteur - évitant

au coiffeur de se pencher lors de shampoings - des ciseaux ergonomiques et/ou des séchoirs à cheveux légers, limitant le risque de TMS au niveau de l'épaule.

Des allergies plutôt fréquentes

Chez les coiffeurs toujours, les cas d'allergies sont plus fréquents qu'ailleurs : en 2016, la profession regroupait plus d'un eczéma allergique sur quatre et près de 14% des affections respiratoires (asthmes, rhinites), reconnus comme maladie professionnelle. Les substances en cause se trouvent essentiellement dans les produits de coloration (allergies cutanées) et les poudres de décoloration (allergies respiratoires). « Notre métier prend aujourd'hui davantage en compte la prévention des risques professionnels et les clients contribuent à cette évolution, estime Bernard Stalter. Ils exigent davantage de produits non allergisants, pour eux-mêmes, et les coiffeurs en béné-

DES SUBSTANCES PRÉOCCUPANTES IDENTIFIÉES DANS LE RAPPORT DE L'ANSES

Identifiées dans les produits utilisés par les prothésistes ongulaires ou dans leurs atmosphères de travail, une soixantaine de substances sont jugées « très préoccupantes » par l'Anses : (méth)acrylates, phtalates, parabènes, cétones, aldéhydes... Deux composés sont interdits dans les cosmétiques selon le règlement (CE) n°1223/2009 : le phtalate de dibutyle (reprotoxique) et le n-hexane (toxique et reprotoxique). Certaines de ces substances pourraient être remplacées. C'est par exemple le cas du toluène (toxique

et reprotoxique), retrouvé dans certains vernis ou du formaldéhyde, présent dans les durcisseurs d'ongles. « Les travaux exposant au formaldéhyde sont classés cancérogènes et sont donc soumis à l'obligation de substitution lorsque celle-ci est possible », souligne Sophie Robert, experte d'assistance médicale à l'INRS.

ficent. Les clients apprécient également l'absence d'odeurs fortes dans les salons de coiffure. Il existe aujourd'hui des aspirations adaptées à notre activité. Le choix dans les produits cosmétiques s'est quant à lui élargi : sans ammoniac, sans formaldéhyde... Nous devons continuer à travailler avec les industriels dans ce sens. »

Les salariés des instituts de beauté et des salons de manu-

Depuis plusieurs années, l'Assurance maladie-risques professionnels investit dans la prévention des métiers de la beauté. Mais la typologie des entreprises du secteur (de très petites structures avec peu ou pas de salariés) rend la tâche compliquée.

cure ne sont pas non plus épargnés par les allergies (majoritairement cutanées dans leur cas). Celles-ci représentaient en 2016 plus du quart des maladies professionnelles reconnues dans ce secteur. Dans les salons de coiffure ou de manucure comme dans les instituts de beauté, éliminer les substances en cause n'est pas chose aisée. D'autant que d'autres composés – irritants, cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)... – entrent également dans la composition de certains produits. « La fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire pour les cosmétiques », regrette Nicolas Bertrand, expert d'assistance-conseil en risque chimique à l'INRS.

Difficile donc pour le chef d'entreprise de trouver l'information concernant les risques associés à certaines substances, qu'il faut au préalable identifier dans la multitude de composants. « Nous avons le devoir d'informer nos adhérents des risques auxquels eux et leurs salariés sont exposés, ainsi que des mesures de prévention qu'ils peuvent mettre en place, souligne Régine Ferrère, présidente de la Confédération nationale de l'esthétique parfumerie (Cnep), regroupant six organisations patronales du secteur (écoles, instituts de beauté et spas, entreprises de l'embellissement des ongles et du regard...). Ces chefs d'entreprise n'ont pas toujours le temps d'aller chercher l'information, à nous de leur faciliter le travail. »

La Cnep et la Fédération des entreprises de la beauté (Febea), qui regroupe les fabricants de produits cosmétiques français,

ont ainsi élaboré ensemble des guides sur les risques professionnels. Le premier identifie les risques associés à chaque type de produits utilisés dans la manucure, les soins des pieds ou la prothésie ongulaire et les mesures de prévention à mettre en place. Le second porte sur les risques professionnels dans les soins de beauté et de bien-être⁴. « Les fabricants de cosmétiques sont très mobilisés sur ces sujets, d'autant que les évolutions des attentes des consommateurs exercent une forme de pression positive », souligne-t-elle.

Des CMR interdits

En termes d'exposition à des produits chimiques qui présentent un risque pour la santé, les soins et la décoration de l'ongle ont été particulièrement montrés du doigt. Si le métier de prothésiste ongulaire n'est pas nouveau, son expansion en France est récente. Un rapport publié en 2017 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a mis en lumière les risques professionnels liés à ces activités. Ce travail d'expertise a identifié près de 700 substances dans la composition des produits utilisés ou dans les atmosphères de travail, dans 28 salons proposant exclusivement ce type de prestation. Une soixantaine d'entre elles sont jugées « très préoccupantes » par l'Agence, notamment des CMR, des substances sensibilisantes et/ou inscrites sur une liste de perturbateurs endocriniens potentiels (lire l'encadré page précédente).



© Louis Martin pour l'INRS

LES RISQUES PROFESSIONNELS S'INTÈGENT AUX FORMATIONS DE PROTHÉSISTE ONGULAIRE

« La profession est encore peu encadrée », déplore Isabelle Habay, qui pratique l'activité de prothésiste ongulaire depuis plus de dix ans. Elle a contribué à la création en 2010 du Syndicat national des stylistes ongulaires, qui fait partie de la Cnep. « Beaucoup se forment sur Internet et ne connaissent pas les risques associés à ce métier », regrette-t-elle. Le rapport de l'Anses publié en 2017 souligne en effet que la moitié de ces professionnels reconnaissent ne pas avoir été sensibilisés aux risques spécifiques à leur activité. Un certificat de qualification professionnelle (CQP)

« styliste ongulaire » a vu le jour en 2011. Les conditions de travail et de sécurité y sont abordées : l'organisation du travail et la prévention des risques biologiques ou chimiques, l'aménagement des espaces de travail permettant des gestes et des postures adaptés à l'activité... D'autres titres de formation ont été créés par la suite et intègrent pour certains la prévention des risques professionnels.

Le règlement européen régissant les cosmétiques prévoit pourtant que les produits doivent être sans risque pour l'utilisateur final, que ce dernier soit un consommateur ou un professionnel. Il interdit la présence de substances CMR dans les produits cosmétiques. Il existe toutefois des dérogations à cette interdiction, expliquant la présence de CMR dans certains produits mis sur le marché. Afin d'améliorer la protection des salariés vis-à-vis du risque chimique, l'Anses préconise notamment l'utilisation de captage à la source des substances volatiles et des poussières, et le port d'équipements de protection individuelle adaptés (gants résistants aux produits utilisés, à changer fréquemment...). Également souligné par le rapport de l'Anses : les TMS sont fréquemment diagnostiqués chez les prothésistes ongulaires. On

retrouve plus particulièrement des troubles liés à des postures assises prolongées. Des sièges réglables en hauteur et assurant un bon maintien lombaire sont efficaces pour les limiter. Des TMS sont aussi liés aux mouvements répétitifs de la main, du poignet ou de l'avant-bras et peuvent être accentués par les vibrations d'outils, utilisés par exemple pour le polissage de l'ongle. L'utilisation d'appareils légers, avec une prise en main adaptée à la morphologie de l'utilisateur, contribue à réduire ce type de troubles.

Chez les tatoueurs aussi, les TMS commencent à faire couler de l'encre. Une étude publiée en 2017 s'est intéressée pour la première fois à l'état de santé de ces professionnels en France : une majorité d'entre eux se plaignent de douleurs dorsales⁵. « Ils sont de plus en plus nombreux à

En savoir plus

■ SOIN ET DÉCORATION des ongles : État des lieux des expositions au risque chimique. Notes techniques. *Hygiène & Sécurité du travail* n°251

À consulter et à télécharger sur www.hst.fr

Les métiers de la coiffure sont particulièrement exposés aux risques de troubles musculosquelettiques mais également aux allergies et aux affections respiratoires causées par les produits chimiques utilisés dans les salons.

s'équiper en sièges ergonomiques », constate pour sa part Olivier Laizé, porte-parole du Syndicat national des artistes tatoueurs (Snat). La sensibilisation à ces risques n'est pas encore inscrite au programme de la formation de 21 heures, obligatoire pour pratiquer le tatouage et le piercing depuis 2008. C'est le risque de contamination par piqûre à des agents biologiques (VIH, hépatites...) qui, jusqu'ici, a focalisé l'attention de la profession. « Pour le limiter au moment où il est le plus élevé, c'est-à-dire au moment de jeter l'aiguille, il existe des buses de tatouage munies d'un système d'aiguille rétractable », précise Olivier Laizé. Il reste encore pas mal de chemin à parcourir, mais la prise de conscience progresse. ■

1. Chiffres 2016 Cnam.

2. Chiffres 2017, Insee.

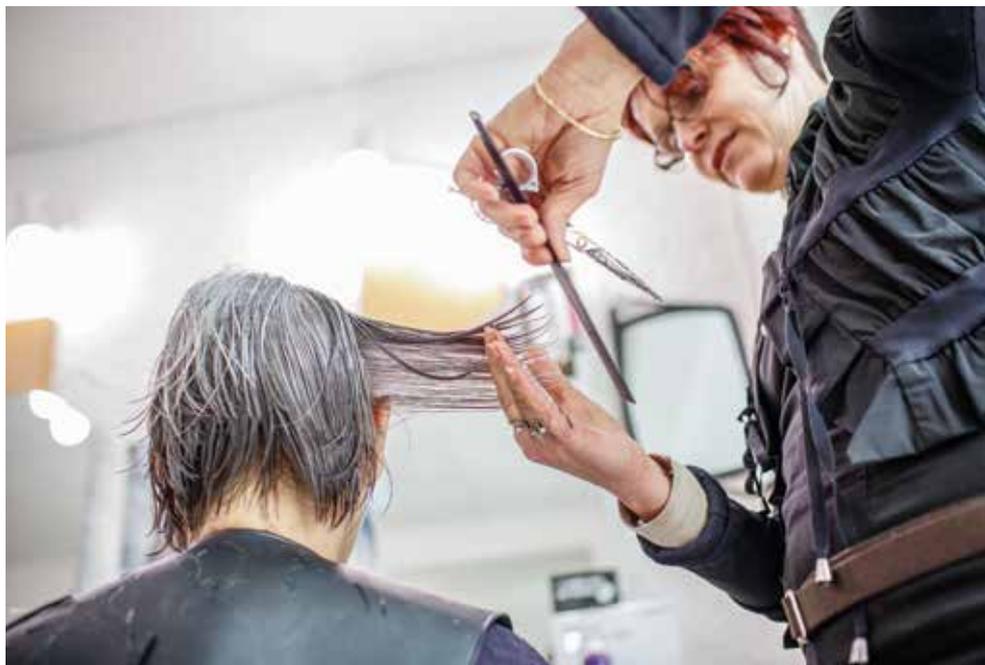
3. Selon le Syndicat national des artistes tatoueurs (Snat).

4. « Document d'informations destinées aux esthéticiennes et prothésistes/stylistes ongulaires ». Febea, 2016. (www.febea.fr/vos-produits-cosmetiques/actualites/nouveau-brochure-dediee-aux-estheticienne-prothesistes)

Et : « Évaluation de la sécurité des produits cosmétiques pour les esthéticiennes (instituts, spas) ». 2017. Disponible sur simple demande auprès de la Cnep.

5. National survey of health in the tattoo industry: Observational study of 448 French tattooists. Kluger N. Int J Occup Med Environ Health. 2017.

K. D.



© Vincent Nguyen pour l'INRS

UN RÉFÉRENTIEL DE PÉNIBILITÉ AUX RISQUES PROFESSIONNELS EN COURS DANS LA BRANCHE MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE

La Commission mixte paritaire des métiers de l'esthétique a engagé une mission d'expertise afin d'apporter un appui méthodologique à l'élaboration du référentiel de branche métiers de l'esthétique. 23 tâches ont ainsi été étudiées et expertisées. Au final, aucune tâche ne dépasse les seuils d'exposition aux facteurs de pénibilité, dans un contexte d'organisation standard, incluant une alternance des tâches effectuées et un respect des rythmes de travail. Un référentiel d'exposition à certains facteurs de risques

professionnels des métiers de l'esthétique a donc été élaboré pour permettre aux chefs d'entreprise d'avoir un support qui les aide à identifier ces risques et de mettre en place les procédures pour les diminuer et les prévenir. Il est en cours de validation par le ministère du Travail.

UNE ÉTUDE RÉCENTE montre que les tatoueurs sont principalement exposés aux troubles musculosquelettiques (TMS). Pour Laurent Kerangueven, expert d'assistance-conseil en prévention des TMS à l'INRS, il existe des pistes de prévention pour les limiter.

Tatouer peut se réaliser sans perdre la santé

Travail & Sécurité. Une étude récente montre que les TMS sont fréquents chez les tatoueurs. De quels types de TMS souffrent ces professionnels?

Laurent Kerangueven. Jusqu'à récemment, il n'existait pas de données sur l'état de santé des tatoueurs en France, que l'on estime entre 4000 et 5000 individus. Ces professionnels exercent leur activité en position assise, souvent pendant de longues périodes. Ils font des gestes précis, minutieux, adoptent des postures souvent contraignantes, penchés au-dessus des clients. Ils utilisent des petits outils vibrants. Les problématiques rencontrées sont assez similaires à celles des dentistes. On s'attend donc à des TMS au niveau du cou, du dos et des membres supérieurs. Une étude publiée en 2017 dans une revue internationale (*NDLR : lire l'encadré ci-dessous*) a permis d'avoir une idée plus précise de la situation dans ce métier en France. Les résultats ont largement confirmé les suppositions liées aux conditions de travail que je décrivais à l'instant : une forte prévalence de troubles musculosquelettiques.

Quelles pistes d'action adopter pour limiter les postures inconfortables?

L. K. Des équipements de travail réglables peuvent contribuer, dans une large mesure, à l'adoption de postures confortables et appropriées. Par exemple, des sièges réglables, pour le client comme pour le professionnel, permettent de s'adapter aux caractéristiques morphologiques de chacun mais aussi aux exigences liées à l'activité, comme la zone corporelle sur laquelle est réalisé le tatouage. Pour le client, un siège équivalent à ceux utilisés dans les cabinets dentaires est probablement adapté. Quant à celui du tatoueur, les différents réglages proposés doivent lui permettre de bénéficier d'une assise dynamique qui accompagne les mouvements du corps tout en lui assurant un bon maintien du dos. L'éclairage peut aussi avoir un impact sur les postures adoptées par le professionnel : il peut être utile d'installer un éclairage d'appoint réglable en intensité et orientable, pour des tâches qui nécessitent une perception fine de détails. Afin de limiter les sollicitations au niveau des membres supérieurs, il pourrait être utile

d'utiliser un appui-bras, s'il ne contraint pas les mouvements du professionnel. Plus généralement, l'aménagement du poste de travail doit permettre de limiter les mouvements du tronc, les flexions ou les torsions par exemple. Le matériel nécessaire au tatouage doit pour cela être rangé dans des zones accessibles aisément. Enfin, des temps de pause réguliers pendant la séance de tatouage seront bénéfiques aussi bien pour le professionnel que pour le client ! Les autres tâches propres au métier de tatoueur (dessin, tâches administratives, stérilisation des instruments, etc.) peuvent lui permettre également de bénéficier de temps de récupération physique dans la mesure où elles sollicitent d'autres groupes musculaires.

Et comment limiter les vibrations?

L. K. Il s'agit en premier lieu de réduire le niveau de vibrations en choisissant les outils les moins vibrants possibles. L'entretien régulier de ces équipements permet également de limiter les vibrations. Et là encore, les périodes de récupération et de repos seront bénéfiques. ■

Propos recueillis par K. D.



© Gaël Kerbaol/INRS

Postures inconfortables, gestes répétitifs, appareils vibrants... Les conditions de travail des tatoueurs cumulent souvent beaucoup de facteurs propices à l'apparition de troubles musculosquelettiques.

UN MÉTIER QUI GAGNE À ÊTRE CONNU

La santé des professionnels du tatouage n'avait jamais fait l'objet d'études publiées avant 2017. L'an dernier, une revue internationale a publié les résultats d'une enquête réalisée auprès de 1 000 tatoueurs français membres du Syndicat national des artistes tatoueurs (Snat) sollicités par mail. 448 questionnaires renvoyés ont été exploitables. L'étude révèle qu'une majorité de tatoueurs souffrent de troubles musculosquelettiques : 65 % d'entre eux se plaignent de douleurs dorsales et 41% de douleurs dans les doigts. Par ailleurs, 20 % déclarent des troubles caractéristiques

du syndrome du canal carpien. Ces douleurs apparaissent le plus souvent à l'occasion de la pratique du tatouage. Selon l'enquête, ces maux étaient dus aux mouvements répétés et favorisés par la flexion prolongée des doigts et des poignets et par les vibrations liées aux outils de tatouage.

1. *National survey of health in the tattoo industry: Observational study of 448 French tattooists.* Kluger N. Int J Occup Med Environ Health. 2017.

Ventiler dans les règles du nail art

À MARSEILLE, dans les Bouches-du-Rhône, l'entreprise Beautynails est un centre de formation pour les prothésistes ongulaires, mais aussi un lieu où l'on conçoit et fabrique des produits qui leur sont destinés. La prise en compte du risque chimique occupe une place prépondérante dans la démarche de prévention de l'entreprise.

L'odeur de dissolvant est à peine perceptible. Une dizaine de femmes sont pourtant en train de s'exercer à différents soins des ongles : dépose de vernis classique, semi-permanent ou permanent, reconstruction ou pose de prothèses ongulaires, décoration de l'ongle de type « nail art »... Ces stagiaires sont venues apprendre tous les ressorts de la profession de prothésiste ongulaire, risques du métier compris. En particulier le risque chimique présenté par les produits irritants, allergisants ou toxiques utilisés pour certaines techniques.

Beautynails dispense des formations depuis presque 30 ans et est installé depuis 2002 dans le quartier de la Valentine, dans le XI^e arrondissement de Marseille. C'est aussi le siège social de l'entreprise, qui possède un autre centre de formation, à Paris. La société propose par ailleurs aux professionnels et aux particuliers près d'un millier de références de produits pour les ongles naturels et artificiels, que ce soient des consommables ou



© Claude Almodovar pour l'INRS

La formation dispensée par Beautynails comprend un module sur les risques professionnels. Les travaux pratiques sont réalisés dans des conditions optimales de sécurité.

du matériel. Certains de ces produits sont conçus et fabriqués dans les locaux de la cité phocéenne, qui s'étendent sur plus de 2 000 m². 36 salariés y travaillent, dont deux formatrices. La formation d'une durée de quatre semaines (soit 140 heures) permet d'obtenir

un titre de prothésiste ongulaire niveau V et d'ouvrir son salon, après obtention de l'examen. Le titre est enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) depuis 2017. « En un an, nous avons ainsi doublé les effectifs formés sur nos sites », se réjouit Nita



© Claude Almodovar pour l'INRS

DES POSTES DE SOINS ÉQUIPÉS D'UN CAPTAGE À LA SOURCE

Afin d'équiper d'un système d'aspiration adapté les 22 postes accueillant les stagiaires et les formatrices, l'entreprise Beautynails sollicite en 2010 la Carsat Sud-Est. Le Laboratoire interrégional de Chimie (Lirc) de Marseille préconise une aspiration avec un débit de 500 m³/heure pour chacun. Le système installé en 2011 assure le rejet des polluants à l'extérieur après filtration. Son efficacité a été vérifiée par le Lirc à la réception, puis annuellement par une entreprise extérieure. « Pour que l'aspiration soit efficace, il faut toutefois veiller au changement régulier des filtres », avertit Virginie Serrière, contrôleur de sécurité à la Carsat Sud-Est. Le captage à la source s'effectue via un bras aspirant. « D'autres dispositifs, comme des tables aspirantes d'un débit équivalent, auraient aussi pu être adaptés au travail réalisé », précise Laurent Fina, contrôleur de sécurité au Lirc.

Garcia, présidente de Beautynails et passionnée de nail art. Des travaux sont en cours afin d'ouvrir une troisième salle dans les locaux de Marseille.

Un module d'une demi-journée est consacré à la protection de la santé au travail. « *Je l'ai mis en place quand j'ai rejoint l'entreprise en 2014* », explique Nita Garcia. Les obligations réglementaires sont détaillées, par exemple le document unique d'évaluation des risques professionnels ou l'étiquetage et l'identification des produits reconditionnés. Il s'agit aussi d'enseigner les bons réflexes, comme fermer les flacons et la poubelle car certaines substances, très volatiles, présentent des risques pour la santé en cas d'inhalation. Ou encore porter un masque chirurgical pour se protéger des poussières d'ongles. L'exposition cutanée à certaines substances est aussi à éviter. « *Les gants en nitrile sont obligatoires dans nos formations et doivent être changés entre chaque cliente* », précise la présidente. La manipulation de certains solvants peut en effet altérer leur efficacité.

Ventilation transportable et substitution

Depuis 2011, les postes de travail des stagiaires et des formatrices sont dotés d'une aspiration permettant le captage à la source des solvants et des poussières. C'est un bras mobile relié au système de ventilation au niveau du plafond. Le Laboratoire interrégional de chimie (Lirc) de Marseille avait au préalable émis des recommandations pour un système adapté (lire l'encadré page précédente).

Outre la ventilation, l'entreprise a apporté un soin particulier à l'éclairage. Afin de faciliter le travail de précision, des lampes individuelles de 1700 lux viennent compléter les LED du plafond.

Une partie des stagiaires exerceront toutefois à domicile – le leur ou celui de leur client – et il leur sera alors impossible d'être équipées d'un système de ventilation. « *Nous sommes en train de réfléchir à un système transportable : une mallette contenant une table pliante et une aspiration avec filtration* », indique Nita Garcia. « *Nous les accompagnons dans cet objectif car un tel dispositif permettrait de limiter l'inhalation de substances indésirables à domicile* », indique Virginie Serrière, contrôleur de sécurité à la Carsat Sud-Est. En tant que distributeur et fabricant, Beautynails peut également jouer un rôle dans la substitution des agents chimiques présentant un risque pour la santé. « *Les produits que nous fabriquons et que nous distribuons sont sans toluène, ni formaldéhyde¹* », souligne Nita Garcia.

Un atelier de production a été créé sur le site marseillais en 2012 et les risques liés aux solvants y ont également été pris en compte. Un dispositif d'extraction Atex², avec rejet vers l'extérieur après filtration, a été mis en place en 2013. Il couvre la zone de stockage des produits chimiques, ventilée en permanence, plusieurs postes de travail de l'atelier où les produits sont fabriqués et reconditionnés, ainsi que le laboratoire, dans lequel de nouvelles formulations sont créées. Le type d'aspiration à la source mis en place est fonction des

activités et suit les recommandations émises par le Lirc. Des bras d'aspiration ont ainsi été installés au poste de conditionnement des gels pour ongles et au-dessus du fût de dissolvant. Aux postes de conditionnement des vernis, ce sont des caissons aspirants qui ont été choisis, tout comme aux postes de pesée et de préparation du laboratoire. L'entreprise a investi dans un chariot de manutention des fûts équipés d'un bac de rétention et dans une armoire de sécurité coupe-feu ventilée, pour le stockage des produits inflammables dans le laboratoire.

« *Nous ne nous sommes pas limités à la prévention des risques chimiques* », souligne toutefois Jean Garcia, directeur industriel (lire l'encadré ci-dessous). Un contrat de prévention a été signé entre l'entreprise et la Carsat Sud-Est en 2014. Il couvre l'ensemble des risques professionnels liés à l'activité de production et de logistique de Beautynails et a permis de prendre en charge une partie des investissements. « *Nous avons bien avancé mais nous avons encore des travaux en cours. Et en particulier sur la gestion des flux en logistique* », reconnaît-il. ■

1. Le toluène et le formaldéhyde sont des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR). Le premier est interdit dans les produits cosmétiques sauf dans les produits pour les ongles, et à une concentration maximale de 25%. Le formaldéhyde est utilisé dans les durcisseurs pour ongles. La concentration maximale autorisée dans les produits ongulaires est de 5%. L'Anses recommande la substitution.
2. Certaines zones sont Atex : stockage des produits chimiques, fabrication et conditionnement.

K. D.



© Claude Almodovar pour l'INRS

PRENDRE EN COMPTE L'ENSEMBLE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Arrivé il y a neuf mois dans l'entreprise Beautynails, le directeur industriel Jean Garcia est en charge de la prévention en production et en logistique. Afin de prévenir les troubles musculosquelettiques en logistique, Beautynails a récemment fait l'acquisition d'un chariot peseur et l'entreprise souhaite mettre en place des plans inclinés pour le picking. « *En production, nous souhaitons investir dans des tables élévatoires au poste d'étiquetage des flacons* », précise Jean Garcia. Dans l'atelier, une résine antidérapante a été posée sur le sol pour éviter les chutes de plain-pied. Dans certaines pièces, une réfection de l'éclairage et une insonorisation sont en cours.

Capter à la source pour attaquer le mal à la racine

POUR DES PRESTATIONS classiques ou plus exotiques, les coiffeurs utilisent des produits présentant parfois des risques pour la santé. Avec l'aide technique des centres de mesures physiques des régions Ile-de-France et Midi-Pyrénées, deux salons de coiffure ont installé des systèmes d'aspiration adaptés à leurs activités afin de capter à la source les substances en cause.

Magalie Aquino applique sur les cheveux d'une habituée une préparation pour décoloration. Coiffeuse depuis près de vingt ans, elle est gérante de Fashion coiffure, un salon situé sur la place de la mairie de Quincy-Voisins, en Seine-et-Marne. Salarié depuis un an, Jérémy Lomel commence de son côté le brushing d'une cliente après un shampoing et une coupe de cheveux. Un apprenti les rejoindra sûrement à la rentrée pour les épauler dans ces activités quotidiennes.

Rien ne semble distinguer à première vue ce salon des dizaines de milliers d'autres que compte l'Hexagone. Magalie Aquino y a pourtant mené une démarche de prévention des risques professionnels récompensée par un trophée Cramif en 2012. Objectif : limiter les risques chimiques et d'allergies lors de la préparation des produits de coloration et de décoloration, réalisée dans une petite pièce adjacente.

Alertée par l'inspection du tra-

vail sur ces risques, Magalie Aquino fait appel à la Cramif en 2011. Leur réflexion les mène à envisager un captage à la



© Fabrice Dimier pour l'INRS

source des émanations toxiques de ces produits. L'intervention du Centre de mesures physiques (CMP) de la Cramif aboutit l'année suivante à l'installation d'une ventilation financée en partie par la Caisse. « *L'idée était de concilier santé au travail et absence de contrainte sur l'activité et ainsi respecter la clientèle* », précise Olivier Poisson, contrôleur de sécurité à la Cramif. « *J'avais peur que le système de ventilation soit bruyant et que cela gêne la clientèle. Ce n'est pas le cas* », se réjouit la coiffeuse, qui n'avait jamais connu de tel système ni lors de sa formation, ni dans les salons de coiffure où elle avait précédemment travaillé.

Les préconisations du CMP ont été scrupuleusement suivies : une vitesse d'air de 0,5 m/s au minimum dans le plan d'ouverture du dispositif, un rejet vers l'extérieur du bâtiment après filtration, absence de coudes dans les tuyaux pour une efficacité optimale, accessibilité du filtre depuis le faux plafond pour en faciliter le nettoyage... Situé



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS

LES TMS, PRINCIPALE CAUSE DE MALADIE PROFESSIONNELLE RECONNUE CHEZ LES COIFFEURS

« *Adopter les bonnes positions et les bons gestes pour bien vieillir au travail* » : tel est le principal message retenu par Jérémy Lomel, coiffeur depuis un an, en termes de prévention des risques professionnels. Au cours de sa formation initiale au CFA de Meaux, il a suivi une heure d'enseignement dédiée à ce sujet en CAP et une demi-journée en Brevet professionnel. « *Nous étions également corrigés sur nos positions par les enseignants pendant les cours dits de pratique* », souligne-t-il. Les TMS représentent 83 % des maladies professionnelles chez les coiffeurs.

dans une petite pièce attenante au salon, le poste de préparation des produits de coloration et de décoloration consiste en une petite enceinte ventilée. Afin de tester son ergonomie avec les utilisateurs, un prototype en carton est dans un premier temps proposé par l'installateur. Cette précaution s'avère utile puisqu'ils rejettent cette première version. L'ouverture n'était pas suffisante et les coiffeurs ne se sentaient pas à l'aise pour préparer les mélanges, que ce soit pour les décolorations, où il faut peser la poudre et ajouter l'oxydant ou pour les colorations, quand le coiffeur dilue une crème en tube. La version suivante, avec son ouverture agrandie, est acceptée par les trois coiffeurs de l'époque. Après l'installation du système, le CMP procède à la vérification de son efficacité, en calculant notamment le débit de ventilation, après avoir mesuré les vitesses d'air avec un anémomètre.

Le système se déclenche dès que les mains passent devant l'ouverture de la hotte. Il s'arrête automatiquement quelques minutes après la fin de l'utilisation, ce qui permet d'aspirer les émanations résiduelles et de réduire l'inhalation de substances indésirables sans ajouter de contrainte aux salariés. Les coiffeurs n'ont plus à penser qu'à une chose : mettre des gants jetables en nitrile pour se protéger du risque chimique et des allergies par contact cutané. Des EPI qu'ils conserveront quand ils appliqueront la préparation sur la chevelure des clients.

Jérémy Lomel apprécie également le système qu'il trouve



© Fabrice Dimier pour l'INRS

Avec l'aide du Centre de mesures physiques de la Cramif, le poste de travail de préparation des produits de coloration et de décoloration est maintenant équipé d'une enceinte ventilée dans laquelle sont réalisées toutes les opérations.

aussi pratique que celui qu'il utilisait au centre de formation d'apprentis (CFA) de Meaux : un bras articulé relié à la ventilation installé au-dessus du bac dans lequel est réalisé le mélange. « *L'inconvénient de ce type d'appareil est qu'il faut positionner le bras suffisamment près de la préparation pour que les polluants soient efficacement captés* », avertit le contrôleur de sécurité.

Capter les fumées de lissage à la source

À plus de 600 km de là, dans le centre-ville de Montauban, dans le Tarn-et-Garonne, Hair M.S. Studio bénéficie d'une ventilation installée en 2013.

La spécialité de ce salon ouvert en 2008 : les lissages, permanents ou non – brésilien, japonais, au collagène végétal, à la kératine... mais toujours sans formaldéhyde (*lire l'encadré ci-dessous*). Le lissage est la passion de Maryse Saby, coiffeuse depuis 32 ans et gérante du salon. Ses deux salariées et elle-même réalisent régulièrement ce type de soin en plus de toutes les prestations classiques d'un salon de coiffure. C'est pour cette activité qu'une aspiration s'est avérée nécessaire. Si les produits utilisés diffèrent selon le type de lissage, le procédé reste le même après leur application : la coiffeuse passe un fer à lisser, mèche à mèche. Cette



© Vincent Nguyen pour l'INRS

SUPPRIMER LES SUBSTANCES DANGEREUSES N'EST PAS TOUJOURS AISÉ

À la suite de deux expositions à des produits chimiques en 2003, Maryse Saby est devenue fragile au niveau des poumons. Elle est particulièrement attentive à la prévention du risque chimique. La coiffeuse a notamment opéré certaines substitutions dans les cosmétiques qu'elle utilise. Pour les permanentes, elle emploie des produits sans ammoniac, un irritant oculaire et respiratoire. « *Peu de fournisseurs en proposent* », regrette-t-elle. Pour les lissages, elle utilise des produits sans formaldéhyde, classé irritant et cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR). Cette substance est autorisée à une concentration maximale de 0,2 % dans les cosmétiques.

En savoir plus : www.anism.sante.fr

étape dure plusieurs heures et émet des fumées irritantes et dégageant une odeur très forte, qui dérange salariées et clients. « *Mon mari, qui a travaillé longtemps en tant que technico-commercial dans le domaine des aciéries, m'a suggéré d'installer un système de captage des émissions* », souligne la coiffeuse.

vitesse d'extraction de 0,5 m/s », se souvient Nathalie Morais, contrôleur de sécurité au C2MP.

Moins de gêne et plus de plaisir

À cela s'ajoutent des contraintes d'ordre pratique et esthétique afin que l'appareil s'intègre dans le salon. La coiffeuse opte

Le lissage, spécialité du salon, est une pratique qui émet des fumées irritantes dégageant une odeur très forte. L'installation d'une aspiration efficace était devenue nécessaire.

n'est pas bruyante car le moteur a été encoffré dans le faux plafond », souligne la coiffeuse. Elle a été financée partiellement par la Carsat Midi-Pyrénées et le C2MP a vérifié son efficacité.

L'installation plaît à tout le monde... y compris aux clients. « *J'ai même reçu un courrier de remerciement d'une habituée du salon* », s'amuse la contrôleur de sécurité. Maryse Saby et ses salariées ne sont plus gênées. Marion Haristouy a découvert le captage à la source lors de son embauche au salon, il y a à peine un an, après sa formation en CAP dans un CFA qui n'en possédait pas. « *L'avantage, c'est l'absence de fumée et d'odeur* », souligne-t-elle.

« *Ici, le matériel est confortable* », poursuit la jeune femme. Plutôt grande, elle apprécie tout particulièrement les bacs de lavage réglables en hauteur, financés en partie par la Carsat Midi-Pyrénées. Ils lui évitent d'être penchée lors des shampoings. La prévention des troubles musculosquelettiques est aussi une préoccupation de Maryse Saby. Dès l'ouverture du salon, elle s'est aussi équipée en sièges de coupe et tabourets réglables en hauteur, permettant de mettre en adéquation la taille du client et celle de la coiffeuse. « *J'ai récemment remplacé les sièges par des modèles pouvant descendre 10 cm plus bas. Je peux désormais couper et sécher les cheveux des clients les plus grands sans lever les bras* », souligne-t-elle. Elle a également fait l'acquisition d'outils de travail légers, notamment des sèche-cheveux et des ciseaux. ■

K. D.



© Vincent Nguyen pour l'INRS

L'Union nationale des entreprises de coiffure (Unec) l'orienta vers la Carsat Midi-Pyrénées en 2013. Le Centre de mesures physiques de Midi-Pyrénées (C2MP) l'accompagne dans sa démarche. En moins de trois mois, la ventilation est fonctionnelle. « *Nous lui avons conseillé de capter les fumées à la source, avec un rejet d'air vers l'extérieur et une*

pour un bras articulé avec une embouchure semi-sphérique transparente captant les fumées au plus près de leur émission, c'est-à-dire au niveau des cheveux du client, tout en n'obturant pas la vue sur la tâche en cours. Le système a été installé par son mari, bricoleur, bien que le fournisseur propose également cette prestation. « *La ventilation*

INTERVIEW

THIBAUD ALAZARD, ingénieur au Service paritaire de santé au travail du Tarn.

« Le Service paritaire de santé au travail du Tarn (SPSTT) mène une action spécifique sur le risque chimique chez les coiffeurs, qui fait partie de notre projet de service. Elle a été initiée en 2015 par un groupe de travail pluridisciplinaire au sein du SPSTT. Un partenariat a été passé avec l'Union nationale des entreprises de coiffure du Tarn afin de valoriser notre démarche auprès des acteurs de la coiffure. La visite des 189 salons de coiffure adhérents ainsi que la distribution d'un questionnaire sur leurs habitudes de travail nous ont

permis de réajuster nos messages de prévention sur ce risque. Les chefs d'entreprise nous ont également beaucoup sollicités pour les accompagner dans la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels. Afin de diffuser largement notre message de prévention auprès des professionnels de demain, nous intervenons depuis 2017 dans les quatre écoles de coiffure du département. Les enseignants sont également sensibilisés. À ce jour, 179 apprentis ont déjà été formés. »

À NANCY, en Meurthe-et-Moselle, l'atelier Kael Hairspa est un salon de coiffure pas comme les autres. Tourné vers la nature, cet espace créatif met en avant la qualité de vie au travail des salariés et embarque ses clients pour un rendez-vous loin du stress quotidien.

Entre coiffure et nature

En pénétrant dans le salon, on ouvre une parenthèse hors du temps. Du trompe-l'œil pour couvrir la porte intérieure à l'omniprésence de plantes, de l'immense cage à oiseaux centrale aux terrasses fleuries, tout est fait pour plonger les clients et les coiffeurs dans un environnement de jardin botanique. Ce n'est pas un hasard : c'est la passion du patron. Kevin Feeser a ouvert l'atelier Kael Hairspa il y a quatre ans, non loin du centre de Nancy.

Loin du stress de la ville et du métier qu'il pratique depuis 17 ans, il avait besoin d'autre chose. « *Le surmenage et l'usure psychologique sont de plus en plus courants dans la profession. Je voulais revenir à des choses logiques, saines et équilibrées. Travailler différemment, en prenant le temps de se recentrer sur l'humain* », explique-t-il. Les quatre coiffeurs passent une heure environ par client, soit deux à trois fois plus que dans un salon traditionnel. Un pari, à l'heure où les cadences effrénées sont légion.

Fabienne Poisot, l'une des salariées, s'installe face à sa cliente. « *J'ai une responsabilité vis-à-vis d'elle. Il faut écouter son désir, la conseiller. Le salon est conçu comme un jardin qui évolue au fil*



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS

des saisons, mais qui est toujours créatif et nous permet de le rester, assure la coiffeuse. C'est nécessaire pour bien faire ce métier. » Mais l'histoire ne se cantonne pas au décor. Pour le gérant, l'un des enjeux était de penser ergonomie au quotidien : limiter les gestes répétitifs et les postures contraignantes.

C'est notamment le cas à l'« espace détente », où Morgan Ferry, un apprenti, installe sa cliente : « *Le bac à shampoing est réglable en hauteur. Je dispose d'un bel espace et grâce au siège à roulettes, je me tourne facilement pour accéder aux produits qui sont tous à portée de main.* » L'ambiance sonore, la douceur de l'éclairage réglable et les maquettes de montgolfières qui s'évadent vers un plafond cou-

Un cadre bucolique, des cadences plutôt douces, du matériel adapté, des produits bios... Le salon a été pensé pour apporter autant le bien-être aux clients qu'une bonne qualité de vie au travail pour les coiffeurs.

leur ciel font le reste. « *J'ai débuté dans un salon classique, où c'était la rentabilité à tout prix. Ici, on m'a fait comprendre que la priorité était le bien-être. Celui du client comme le mien* », reprend l'apprenti. Côté chimie, la maison travaille avec un prestataire unique, qui propose un axe bio et un axe écoresponsable (lire l'encadré ci-dessous).

« *La transmission des savoirs est importante, reprend Kevin Feeser. Il faut accompagner les apprentis pour qu'ils adoptent les bonnes habitudes de travail, comme éviter le travail debout prolongé. Nous avons des sièges réglables, du matériel léger, mais ça ne se limite pas à ça. Dans beaucoup de salons, on ne parle que de cadences. Les coiffeurs sont pressés en permanence. On voit de plus en plus de burnout. J'estime qu'il faut de l'énergie et du temps pour faire ce boulot et que l'on peut être exigeant sans faire n'importe quoi. J'ai par exemple proposé la semaine de 35 heures sur quatre jours, car se laisser du temps pour autre chose participe aussi à l'équilibre recherché.* » Si le gérant dit apporter la couleur, l'énergie de départ, le salon doit rester le fruit d'une dynamique collective. Pour une meilleure qualité de vie au travail, chacun apporte sa touche. ■

G. B.



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS

UNE CHIMIE MAÎTRISÉE

« *Les coiffeurs utilisent des substances chimiques dangereuses, en particulier des produits de coloration et décoloration, susceptibles de provoquer des affections respiratoires et cutanées*, indique Christine Kolczynski, ingénieur-conseil à la Carsat Nord-Est. *Pour cet établissement, le choix de partenariat avec le fournisseur s'est fait après analyse de la gamme de produits proposée.* » Pour Kevin Feeser, il s'agissait d'« *utiliser une chimie maîtrisée, avec un partenaire qui propose un axe bio et un axe écoresponsable* ». Il s'est notamment aidé d'une application professionnelle sur laquelle sont répertoriés les produits allergisants couramment employés.

La prévention se fait un lifting

LA RESPONSABLE de l'institut de beauté Passage bleu à Sarreguemines a suivi une formation tutorat pour assurer le bon accueil des apprentis qui apprennent le métier en alternance. Plus largement, la santé et la sécurité des salariés font l'objet d'une attention continue.



© Louis Martin pour l'INRS

Coiffure, coloration, soins du visage et du corps, gommage, modelage, pose de vernis... Les prestations proposées par l'institut de beauté Passage bleu à Sarreguemines, en Moselle, couvrent un large panel d'offres pour ses clients, femmes et hommes. Dans la salle d'accueil principale, très lumineuse, se trouvent les postes de coiffure et de soins des ongles. Une série de cabines pour les soins du corps sont disposées à l'arrière. L'institut Passage bleu, qui emploie sept salariées, reçoit en moyenne deux apprenties en

Le personnel est exposé à des TMS. Le matériel contribue de plus en plus à prévenir les risques (tables réglables en hauteur, respect des bonnes pratiques...) mais certaines sollicitations physiques demeurent.

alternance chaque année, suivant un rythme de présence sur place d'une semaine sur deux. La responsable de l'institut, Mélanie Utter, en poste depuis quatre ans, ici a pour mission de les accompagner, les guider, leur enseigner les bonnes pratiques, les bons gestes et de les sensibiliser aux risques professionnels. Elle a suivi il y a deux ans une formation tutorat dispensée par la Chambre des métiers et de l'artisanat de Moselle. À ce cursus s'est ajoutée une journée de formation « Intégrer la santé et la sécurité au travail dans sa fonction de tuteur » proposée par la Carsat Alsace-Moselle. Une de ses collègues l'a suivie l'année suivante.

« Mon directeur m'avait demandé d'y assister, relate-t-elle. Je sortais d'apprentissage, j'avais eu la chance d'être bien formée – CAP puis brevet professionnel en coiffure, CAP puis BTS en esthétique suivis en alternance – donc ça a plus été des rappels qu'une véritable découverte. On a revu la rédaction des contrats, les façons de parler avec les apprentis, de construire des entretiens de rappel ou de recadrage si besoin. Ce sont surtout les échanges avec les autres participants, issus

d'autres métiers de services à la personne, qui étaient enrichissants. » Car à ses yeux, rien ne vaut l'apprentissage pour découvrir un métier. « Le gros problème exprimé par beaucoup était l'ancienneté des référentiels enseignés en apprentissage, qui de fait se trouvent éloignés de la réalité des métiers, qu'il s'agisse des techniques, des matériels », explique-t-elle. Selon elle, l'apprentissage est une façon d'aborder un métier de façon concrète, sous toutes ses facettes, dont les questions des conditions de travail et des bonnes pratiques.

Troubles musculosquelettiques

« Dans notre activité, les risques professionnels sont multiples, décrit-elle : troubles musculosquelettiques liés aux sollicitations physiques notamment sur les poignets lors des modelages ou aux postures, comme le piétinement au niveau des postes de coiffure, brûlures avec les cires, que l'on teste sur nous avant de les apposer sur les clientes pour vérifier la température, emploi de substances chimiques... » Le service de santé au travail qui suit l'établissement est intervenu par le passé pour conseil-

ACTION TUTORAT

La Carsat Alsace-Moselle a lancé en 2014 une action tutorat, issue de l'action Parcours vers l'emploi (PVE) qui vise à intégrer la santé et la sécurité au travail dans le programme. La première année, qui a permis de tester le dispositif avant un déploiement plus large, s'est adressée aux métiers de la mécanique automobile. Ensuite, quatre secteurs ont été ciblés : les métiers de la maintenance, les services à la personne, les métiers de la bouche, le commerce et la logistique. D'une durée d'une journée, les sessions rassemblent un maximum de 14 participants. Le dispositif a permis de former

depuis ses débuts 105 personnes sur la région Alsace-Moselle, dont 67 l'ont été dans le cadre de la convention de partenariat avec la CMA de Moselle. 45 aides financières simplifiées ont été accordées, pour un montant global de 67 500 euros. Rappelons que 25 % des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté.

ler le personnel sur les bonnes postures à adopter, notamment lors des brushings. « Je regarde tout le monde, et à la coiffure tout le monde adopte les bonnes positions, constate la responsable. Sur d'autres postes sollicitants, comme les modelages, qui exercent beaucoup de pressions sur les poignets et les mains, il y a moins de marge de manœuvre. Nous avons la chance d'être assez nombreuses pour éviter à une seule esthéticienne d'enchaîner les mêmes soins. Quand on affiche complet, on alterne, on laisse à chacune du temps entre deux modelages, on adapte les plannings. » Sur le plan du matériel, les tables sont toutes réglables en hauteur grâce à une commande électrique. Des tabourets réglables sont également présents à la coiffure. Pour contribuer à une bonne hygiène, gants, lingettes et gels désinfectants sont aussi à disposition.

Risque chimique

La nature des produits chimiques employés, qui peuvent présenter différents risques (allergies, substances cancérigènes mutagènes ou toxiques pour la reproduction, perturbateurs endocriniens, neurotoxiques...) est, elle aussi, prise en compte. Les produits sont choisis et référencés au niveau du réseau auquel appartient le salon : des produits pour coloration avec ou sans ammoniac sont employés, mais ces derniers l'emportent de plus en plus, pour le confort des salariées et celui des clientes. Depuis le mois de mai, des essais sont menés avec des produits d'origine végétale.



© Louis Martin pour l'INRS

La nature des produits chimiques utilisés est prise en compte. De plus en plus de produits sans amoniaque sont privilégiés et des essais sont en cours avec des produits d'origine végétale.

« Pour chaque nouveau produit, les protocoles nous sont envoyés par informatique, on a toutes les informations à disposition si besoin, décrit-elle. Les esthéticiennes enceintes ont interdiction de manipuler les huiles essentielles¹. » Pour illustrer le propos, Mélanie Utter sort d'un tiroir du bureau d'accueil un dossier regroupant toutes les fiches de données de sécurité des produits chimiques utilisés, majoritairement les produits d'hygiène. « Même certaines entreprises industrielles n'ont pas ça », remarque Jérôme Willig, contrôleur de sécurité et formateur au pôle ingénierie de formation à la Carsat Alsace-Moselle qui a animé la formation tutorat.

Le salon de beauté de Sarreguemines fait partie d'un réseau de 57 instituts, dont deux à

l'étranger (Belgique et Luxembourg). Cela représente près de 600 salariés. « Le fait d'être dans un réseau contribue à une bonne prise en compte de la santé au travail, commente encore la manager. On est bien encadrés. Je n'aurais pas autant d'informations sur le sujet dans un institut indépendant. Récemment, nous avons par exemple suivi une formation extincteurs et une autre pour être sauveteur secouriste du travail. Tout est à jour ! Des réunions entre managers des autres instituts ont lieu tous les 2-3 mois pour échanger sur les divers sujets et se former selon le principe de jeux de rôles. Mais tous les patrons ne le font pas », conclut-elle. ■

1. Certaines huiles essentielles peuvent être dangereuses pour la santé.

C. R.

DEUX NORMES POUR LA PROFESSION

La Confédération nationale de l'esthétique parfumerie (Cnep) a publié en 2014 deux normes d'application volontaire. Elles présentent notamment les bonnes pratiques concernant les conditions de travail dans les spas et les salons de beauté. Un troisième texte, portant sur les exigences spécifiques aux soins de prothésie et de stylisme onguilaire, est en cours de publication. Ce travail a permis de référencer l'ensemble des tâches réalisées dans les entreprises de soins de beauté et dans les spas, leurs risques et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Norme Afnor NF - X50-843 : « Spas de bien-être - Conception et fonctionnement, offre de soins de bien-être et/ou de beauté et compétences du personnel » et Norme Afnor XP X 50-831-1 : « Soins de beauté et de bien-être ».



© Louis Martin pour l'INRS